



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGEMENT NUMÉRO 574-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 574 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 574-1 modifiant le règlement n° 574 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha aux endroits suivants, et ce, en date du 10 décembre 2021 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 574-1 sur le site Internet de la Municipalité le 10 décembre 2021.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

10 décembre 2021

Date